



Marché n°2026DG18
Prestation d'expertise indépendante d'une solution de vote
électronique pour les élections CA/CO du Cned

Lettre de consultation

Date limite de remise des offres :

Le 12 mars 2026 à 17 heures

SOMMAIRE	2
1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. PRESENTATION DU MARCHE.....	3
3. CONTENU DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	3
4. CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE	3
5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE.....	4
5.1. DOCUMENTS A FOURNIR.....	4
5.2. MODALITES DE REMISE DE L'OFFRE	4
6. ANALYSE DES OFFRES.....	5
6.1. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES.....	5
6.2. BAREME DE NOTATION	5
7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	6
8. NEGOCIATIONS	6
9. ATTRIBUTION DU MARCHE	6
9.1. VERIFICATION DE LA SITUATION FISCALE ET SOCIALE DU CANDIDAT RETENU	6
9.2. NOTIFICATION DU MARCHE	7
10. TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES.....	7

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre National d'Enseignement à Distance (Cned)

Direction générale

Téléport 2 – Site du Futuroscope

2 Boulevard Nicéphore Niepce Téléport 2 - CS 80300

86360 Chasseneuil du Poitou

Représenté par la Directrice générale en exercice ou par toute personne justifiant être bénéficiaire d'une délégation de signature.

2. PRESENTATION DU MARCHE

Le marché, passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, a pour objet une prestation d'expertise indépendante d'une solution de vote électronique pour les élections CA-CO du Cned comprenant l'expertise de la solution de vote retenue par le Cned, l'analyse des règles et mécanismes mis en place pendant le scrutin ainsi que la vérification de la conformité du dépouillement, des dispositions de conservation et de traçabilité après le scrutin.

3. CONTENU DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les documents de la consultation sont les suivants :

- La présente lettre de consultation ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'annexe financière ;
- Le cadre de réponse.

4. CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE

4.1. Co-traitance

Le candidat peut se présenter sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint.

En cas de choix du groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

En cas de choix du groupement solidaire, le paiement s'effectue sur un compte unique géré par le mandataire du groupement.

4.2. Sous-traitance

En cas de présentation d'un sous-traitant lors de la remise des plis, le candidat devra fournir l'imprimé DC 4 « Déclaration de sous-traitance » dûment rempli par le sous-traitant et le candidat.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE

5.1. Documents à fournir

- **Les formulaires DC1 et DC2** (lettre de candidature et déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) dûment complétés
- Le formulaire DC4 en cas de sous-traitance
- L'Acte d'engagement, dûment rempli par une personne habilitée à engager la société ;
- L'annexe financière dûment remplie ;
- Le mémoire technique joint au DCE, dûment complété. Ce document pourra être remplacé par un mémoire technique qui devra obligatoirement comporter les réponses aux points suivants, sur la base desquels les offres seront analysées : méthodologie et organisation proposées, moyens humains (profils des intervenants) et références en lien avec l'objet du présent marché.
- L'attestation de prévention des conflits d'intérêts dûment signée par une personne habilitée à engager la société.

En outre, dans le cadre de l'exécution des prestations du présent marché et conformément à l'article R211-518 du CGFP, le titulaire devra pouvoir justifier de références obligatoires, à savoir :

- Disposer d'une compétence professionnelle avérée en matière de sécurité des systèmes d'information
- Ne pas présenter de lien d'intérêt avec le prestataire de la solution de vote électronique choisi (en l'espèce, Gédivote) ou avec le Cned
- Posséder une connaissance approfondie d'au moins deux systèmes différents de vote électronique par internet.

5.2. Modalités de remise de l'offre

Les offres devront être déposées par voie électronique sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Le lien d'accès à la consultation est le suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2950198&orgAcronyme=f0g>

La procédure technique de dépôt des plis est détaillée sur le site.

**La date limite de réception des offres est fixée au
12 mars 2026 à 17 heures**

Le respect de ces date et heures sont obligatoires, sous peine de rejet de l'offre du candidat.

6. ANALYSE DES OFFRES

6.1. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection des offres et leurs coefficients de pondération, sont les suivants :

Critères	Pondération (%)
Prix (l'analyse s'effectue sur le montant TTC)	40
Méthodologie et organisation proposée pour la réalisation des prestations	30
Moyens humains	30
Total	100

6.2. Barème de notation

L'analyse du prix s'effectue sur le montant TTC et selon la méthode traditionnelle dite « inversement proportionnelle » : l'offre recevable la plus basse obtient la meilleure note, les autres offres étant notées proportionnellement à celle-ci.

Pour les critères autres que le prix, chaque critère fait l'objet d'une évaluation de 0 à 10 appréciée selon le barème de notation suivant :

Points	Appréciation	
9 ou 10	Excellent (-/+)	L'offre dépasse sur tous les aspects le niveau/la qualité recherchés
7 ou 8	Très bien (-/+)	L'offre dépasse sur plusieurs aspects le niveau/la qualité recherchés
5 ou 6	Bien (-/+)	L'offre atteint le niveau/la qualité recherchés – réponse complète et précise
3 ou 4	Passable (-/+)	L'offre proposée atteint un niveau/une qualité globalement acceptables avec quelques observations mineures ou éléments de réponse peu explicités.
1 ou 2	Insuffisant (-/+)	L'offre proposée n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau/ la qualité recherchés ou éléments de réponse généralistes
0		Absence d'information ou hors sujet/ Non éliminatoire

Les notes attribuées (de 0 à 10) se voient ensuite appliquer la pondération affectée au critère correspondant.

Note Finale :

Un classement final des offres est ensuite effectué, sur la base d'une note globale sur 100, résultant de l'addition des notes pondérées sur les critères décrits ci-avant.

Les calculs des notes sont effectués avec deux décimales. Pour chacun de ces calculs, les arrondis sont traités de la façon suivante :

- si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;
- si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

En cas d'égalité dans la notation globale entre plusieurs candidats, le candidat ayant la meilleure note sur le critère prix obtient la première place au classement.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. NEGOCIATIONS

Le Cned se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation, dans le respect du principe d'égalité de traitement avec les candidats.

Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Les négociations peuvent notamment porter sur :

- la qualité des prestations,
- le prix.

9. ATTRIBUTION DU MARCHE

9.1. Vérification de la situation fiscale et sociale du candidat retenu

Le candidat retenu devra faire parvenir au Cned, dans un délai maximum de huit jours ouvrés à compter de la réception de la demande de l'administration, les documents suivants :

- L'attestation justifiant de la régularité fiscale de l'entreprise et de sa société mère s'il s'agit d'une filiale
- L'attestation de vigilance de respect de l'obligation de déclaration et de paiement des cotisations et contributions sociales auprès de l'URSAFF datant de moins de six mois par rapport à la date de la demande
- L'attestation relative à l'emploi de salarié annexée au présent règlement de consultation. La société atteste sur l'honneur le non-emploi de travailleurs étrangers ou le cas échéant, fourni la liste nominative des salariés étrangers qui sont soumis à l'autorisation de travail de l'article D. 8254-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Un relevé d'identité bancaire.

Précision : les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent obtenir, sans intervention des agents des services fiscaux, leur attestation fiscale sur le site www.impots.gouv.fr. Pour accéder au service, l'entreprise doit disposer d'un espace abonné. De même, l'attestation sociale peut être obtenue sur le site www.urssaf.fr. Pour accéder au service, l'entreprise doit disposer d'un espace adhérent.

En tout état de cause, quel que soit le mode d'obtention des attestations choisies par le candidat, il lui appartient de s'assurer qu'il en disposera bien dans les délais prescrits par le Cned.

Si le candidat retenu ne fournit pas tous les documents requis dans les délais, le Cned se réserve la possibilité de rejeter son offre. Le candidat de second rang pourra alors être sollicité.

9.2. Notification du marché

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du pouvoir adjudicateur, le marché est notifié au titulaire.

La notification consiste en un envoi par lettre recommandée postale ou via la plateforme avec demande d'avis de réception. La date de notification est la date de réception de l'avis.

L'offre retenue sera décrite dans l'acte d'engagement.

10. TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

Les candidats sont informés, conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, que le Cned met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, nécessaire à la réalisation des mesures précontractuelles, par la réalisation des procédures de passation des marchés publics. Dans le cadre de ce traitement, sont traitées des données d'identification des contacts communiqués par les candidats, les contenus des offres, et les éléments des signatures électroniques. Les données sont traitées pour la durée de la procédure de passation et des possibilités de recours.

Il met également en place un traitement destiné à assurer la gestion des fournisseurs, qui traite uniquement des données de l'attributaire. Le Cned est susceptible, sauf opposition de la part de l'intéressé, de le contacter dans le cadre de sourcing avant le lancement d'un marché ou de le solliciter pour répondre à un marché pouvant l'intéresser.

Les candidats bénéficient d'un droit d'accès, rectification, limitation, et opposition qu'ils peuvent exercer auprès du DPO du Cned via l'adresse dpo@ac-cned.fr. Ils disposent également de la faculté d'introduire un recours directement devant la CNIL.